

**LES REVUES SAVANTES FACE À L'IDÉOLOGIE DU
“ DARWINISME MANAGÉRIAL ” : UNE LUTTE
OUI, MAIS POUR QUELLE SURVIE ?**

Vincent Geisser

► **To cite this version:**

Vincent Geisser. LES REVUES SAVANTES FACE À L'IDÉOLOGIE DU “ DARWINISME MANAGÉRIAL ” : UNE LUTTE OUI, MAIS POUR QUELLE SURVIE?. Migrations Société, CIEMI, 2020. halshs-03093632

HAL Id: halshs-03093632

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03093632>

Submitted on 4 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES REVUES SAVANTES FACE À L'IDÉOLOGIE DU « DARWINISME MANAGÉRIAL » : UNE LUTTE OUI, MAIS POUR QUELLE SURVIE ?

[Vincent Geisser](#)

Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | « [Migrations Société](#) »

2020/1 N° 179 | pages 3 à 12

ISSN 0995-7367

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2020-1-page-3.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales.

© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les revues savantes face à l'idéologie du « darwinisme managérial » : une lutte oui, mais pour quelle survie ?

Vincent GEISSER

Au début des années 2000, Michel Pierssens, universitaire franco-canadien pionnier du courant d'épistémocritique¹, écrivait à propos de l'avenir des revues savantes : « *Aujourd'hui, nous n'en sommes plus aux "si" et aux "peut-être" : un tournant historique irréversible a été pris et rien ne sera plus jamais comme avant. Nous sommes pourtant encore assez proches de l'ancien régime des revues pour en apprécier les singularités sans nostalgie ; nous sommes en même temps déjà suffisamment engagés dans le régime nouveau pour en apercevoir les conséquences sans effroi* »². En 2020, les enseignants-chercheurs et les différents acteurs intervenant dans le processus d'évaluation, de fabrication et de diffusion des revues scientifiques ne semblent plus partager la même sérénité : la lucidité face à une mort programmée a pris le dessus sur l'optimisme. L'heure n'est plus vraiment à célébrer l'avènement d'une nouvelle ère pour les publications savantes, mais plutôt à se mobiliser pour défendre les acquis d'un mode éditorial fondé sur les principes d'échange des savoirs, de convivialité scientifique et d'indépendance rédactionnelle tant à l'égard des pouvoirs publics que des entrepreneurs privés. En effet, ces derniers convergent pour imposer leur conception managériale à l'édition scientifique, où les maîtres-mots sont désormais « compétitivité », « sélection », « performance » et « leadership », un vocabulaire directement emprunté au lexique en vogue dans les milieux d'affaires et des multinationales. Ces angoisses légitimes expliquent sans doute le caractère à la fois inédit et massif de la mobilisation des acteurs de l'édition scientifique en France, en particulier des animateurs, des auteurs et des rédacteurs des revues savantes, que celles-ci relèvent d'un statut associatif, universitaire ou mixte (revues académiques publiées par des maisons d'édition).

Dans le sillage des actions initiées par les salariés d'*OpenEdition* dès le mois de décembre 2019, ce sont des dizaines de revues françaises en sciences sociales et humaines (SHS) qui ont rejoint depuis la mobilisation,

1. Voir le site de la revue *Épistémocritique* : <https://epistemocritique.org/category/la-revue/>.

2. PIERSSENS, Michel, "Revue savantes : quel avenir ?", *Le Débat*, n° 145, mai-août 2007, pp. 127-140 (voir p. 127).

soit aujourd'hui plus d'une centaine de titres³, couvrant l'ensemble des champs disciplinaires (anthropologie, histoire, géographie, sociologie, science politique, etc.) et des lieux d'édition et de diffusion (Paris, province, centres français à l'étranger)⁴. Si ce mouvement s'inscrit dans le contexte plus général des mobilisations contre les projets de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et de réforme des retraites, il adopte aussi des modes d'action originaux (numéros et dossiers spéciaux consacrés au mouvement en cours, tribunes médiatiques, débat interactif sur les sites internet, listes de diffusion, participation des auteurs et des personnels aux manifestations de rue, etc.), porte des revendications davantage ciblées (la défense de l'indépendance éditoriale et de la qualité scientifique des publications) et touche une multiplicité d'acteurs de l'édition scientifique qui, jusqu'à présent, agissaient plutôt de manière séparée⁵. En deux mots, le mouvement des revues a contribué à révéler à la fois la *centralité des enjeux éditoriaux* au sein des milieux académiques et, au-delà, *un sentiment de co-appartenance à un champ d'expériences communes* — le « monde des revues » — chez des acteurs aux statuts socioprofessionnels pourtant éclatés et hétérogènes : rédacteurs, auteurs réguliers ou occasionnels, techniciens et ingénieurs de l'édition, doctorants, enseignants-chercheurs titulaires, contractuels, précaires, etc.

Dans les motions adoptées par la très grande majorité des comités de rédaction des revues SHS pointent des mots d'ordre identiques, révélateurs d'interrogations communes quant à l'avenir des publications en termes d'indépendance intellectuelle à l'égard des tutelles et des opérateurs privés, mais aussi d'une profonde inquiétude quant à leur survie matérielle et financière : dénonciation de la mise en compétition des auteurs et des publications, de l'introduction de normes de productivité éditoriale calquées sur l'entreprise, de la précarisation des personnels, de l'alignement des modes d'évaluation quantitatifs inspirés des revues anglo-saxonnes commerciales etc.⁶ : « *Nous refusons que notre travail collectif d'appréciation des écrits de nos pairs soit instrumentalisé pour nourrir une logique d'évaluation permanente. Nous refusons ce projet de société qui, fondé sur les principes du management libéral, crée du mal-être, de la précarité, mais aussi, dans notre domaine d'activité, les conditions de développement d'une mauvaise recherche. Nous affirmons aussi l'importance fondamentale*

3. Au 20 février 2020, ce sont 125 revues de sciences sociales et humaines qui ont rejoint le mouvement des « revues SHS en lutte ». Pour consulter la liste complète, voir : <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8591>.

4. SAUVONS L'UNIVERSITÉ, "Des revues, des UMR, des listes de diffusion et des associations savantes se mettent en grève !" [En ligne], *Sauvonsluniversite.com*, 22 janvier 2020, <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8591>.

5. Voir par exemple COLLECTIF, "Tribune. Les revues scientifiques fragilisées par les projets de loi", *Le Monde*, 28 janvier 2020.

6. Analyse de contenu des motions adoptées par les comités de rédaction des revues en lutte, qui sont généralement calquées sur les textes des premières publications mobilisées.

des mouvements sociaux comme mode d'expression et de pratique de la démocratie, à l'encontre de gouvernements qui, depuis des années, s'attachent à mettre en cause leur légitimité »⁷.

Toutefois, ces menaces pointées avec justesse par les animateurs du mouvement des « revues en lutte » sont loin d'être nouvelles. Les historiens et les sociologues du champ éditorial tendent à montrer qu'elles ont traversé toute l'histoire des publications savantes, confrontées de manière précoce à la fois aux logiques marchandes et aux tentatives de contrôle, voire de censure, des pouvoirs publics. Une telle remarque ne vise pas à minimiser la gravité et la spécificité des enjeux actuels, mais tend surtout à les replacer dans une perspective longue, afin de mettre en exergue leur profondeur historique. Il est vrai que dès le XVIII^e siècle, rappelle l'universitaire québécois Jean-Claude Guédon, les revues nées sur le Vieux Continent (Allemagne, France, Grande-Bretagne, etc.) et, plus tard, en Amérique du Nord, dans le sillage des sociétés savantes et des académies royales, ont été rapidement confrontées au « dilemme de la marchandisation » et à la nécessité de composer avec des logiques commerciales : « Une chose qu'il me paraît toujours important de souligner, c'est que lorsque l'imprimerie apparaît, il y a marchandisation du document. On ne peut pas faire de l'imprimerie sans conférer une forme marchande aux documents tout simplement parce qu'il faut investir en amont dans un équipement lourd et employer un ensemble de spécialistes divers. [...] Imprimer un texte demande une intrication extrême avec le monde financier et le monde de la production. Les premières revues scientifiques se trouvent prises dans ce système »⁸. C'est donc très tôt que les associations et les académies gestionnaires de revues savantes ont été contraintes de réfléchir à la question de leur survie matérielle et financière, cherchant à réduire les coûts du processus de fabrication et à améliorer l'efficacité des modes de communication et de diffusion, afin de capter des lecteurs individuels et des commandes institutionnelles (bibliothèques privées ou publiques, universités, centres de recherche, organismes d'État, etc.), par le biais des abonnements ou des ventes au numéro.

Dans ce contexte de marchandisation de l'édition savante qui s'est renforcée au fil des siècles, l'État jouera toujours un rôle ambivalent. D'un côté, il a soutenu les revues scientifiques par les systèmes d'aides et de subventions publiques, ce qui lui permet de contrôler de manière directe ou indirecte les orientations éditoriales des publications et d'exercer sur elles des pressions : « Dans de nombreux pays, c'est ce scénario caractéristique de l'Ancien Régime qui s'est trouvé appliqué. C'est alors l'État qui prend lui

7. Motion de la revue *Politique africaine*, 16 janvier 2020 : <https://polaf.hypotheses.org/4310>.

8. GUÉDON, Jean-Claude ; LOUTE, Alain, "L'histoire de la forme revue au prisme de l'histoire de la 'grande conversation scientifique'" [En ligne], *Cahiers du GRM*, n° 12, 2017, <http://journals.openedition.org/grm/912>.

même l'initiative de la création des institutions savantes et s'assure en même temps d'emblée les moyens du contrôle sur l'organisation de la recherche ainsi que sur les outils de diffusion des connaissances »⁹. De l'autre, l'État libéral, conformément à la logique du capitalisme¹⁰ qui triomphe dès le début du XIX^e siècle, s'est délesté progressivement de la charge financière des publications savantes, en encourageant l'intervention des opérateurs privés et commerciaux dans le champ éditorial : « *L'acteur politique en question, en quête peut-être de simplification de comportements de sa part, et d'économies mal calculées, a laissé se développer un large pouvoir commercial qui non seulement coûte cher aux institutions, publiques ou privées, mais qui travaille indirectement et silencieusement l'orientation et la signification de la production des connaissances* »¹¹. Aussi surprenant que cela puisse paraître, ce dilemme *public/privé, État/entreprises culturelles commerciales* semble se poser aujourd'hui dans des termes quasi-identiques à ceux du début de l'ère capitaliste. C'est précisément celui-ci qui est pointé du doigt par les acteurs du mouvement « revues en lutte » : « *La réduction des financements pérennes fragilisera un peu plus l'économie de l'édition scientifique qui n'est pas viable sans soutien public. Alors que l'effort des établissements pour soutenir l'édition scientifique n'est jamais reconnu ou valorisé dans les rapports préalables à la LPPR, que deviendra ce secteur quand l'assèchement des crédits récurrents des laboratoires ne leur permettra plus d'accorder des subventions à la publication ?* »¹². De manière quasi-mécanique, le processus de précarisation programmé des revues savantes liées aux organismes publics de la recherche, aux universités ou aux associations indépendantes à but non lucratif (loi 1901) favorisera inéluctablement une marchandisation de l'édition scientifique sur le modèle managérial des grandes revues anglo-saxonnes, comme le déplore Olivier Monod, journaliste au quotidien *Libération* : « *L'autonomie du monde savant nécessite enfin de ré-instituer des normes de probation scientifiques exigeantes, prenant en compte les spécificités contemporaines. Il est urgent de restituer aux communautés de chercheurs le contrôle des revues scientifiques, et de destituer l'oligopole de l'édition sur lequel se fondent techniquement et économiquement les politiques d'évaluation actuelles* »¹³.

Sur ce plan, on relèvera d'ailleurs une contradiction majeure des auteurs des rapports préparatoires à la Loi de programmation pluriannuelle

9. PIERSENS, Michel, "Revues savantes : quel avenir ?", art. cité (voir p. 129).

10. " La logique du capitalisme" [En ligne], *Le Monde.fr*, 8 mai 1980, https://www.lemonde.fr/archives/article/1980/05/08/la-logique-du-capitalisme_2822067_1819218.html.

11. GUÉDON, Jean-Claude ; LOUTE, Alain, "L'histoire de la forme revue au prisme de l'histoire de la 'grande conversation scientifique'", art. cité.

12. DE BLIC, Damien ; SORIN, Cécile, "LPPR – Derrière les injonctions à publier, une mise en danger de l'édition scientifique" [En ligne], *Sauvonsluniversite.com*, 5 février 2020, http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/lppr_et_e_dition.pdf.

13. MONOD, Olivier, "Recherche : le 'darwinisme' de la discorde", *Libération*, 15 décembre 2019.

qui regrettent unanimement la faible présence des revues scientifiques françaises en SHS dans le palmarès des classements internationaux, tout en proposant une extension de la recherche sur projets¹⁴, fragilisant à terme les assises financières des publications scientifiques qui, rappelons-le, survivent grâce aux postes d'ingénieurs, de techniciens et de contractuels attribués par l'Université ou les grands organismes de recherche publique (CNRS, IRD, INED, etc.) aux revues. Dans l'introduction du rapport sur le financement de la recherche, on peut ainsi lire : « *Avec un peu plus de 3 % des publications mondiales annuelles dans la période 2015-2017, la France se positionne au septième rang mondial, derrière les États-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Inde et le Japon. La montée de l'Inde et surtout de la Chine est le fait le plus marquant sur la scène scientifique internationale ces dernières années : si la France entend tenir son rang dans ce contexte très compétitif, il convient de revoir ses efforts et investissements en la matière* »¹⁵.

D'aucuns prônent aujourd'hui le développement de l'*Open Access* comme solution miracle, c'est-à-dire la gratuité totale ou partielle des publications scientifiques — notamment en sciences sociales et humaines où les enjeux financiers semblent moindres que pour les sciences « dures » —, permettant ainsi de dépasser, sinon d'atténuer, les logiques mercantiles de l'édition scientifique. L'on oublie parfois que l'*Open Access* est aussi devenu l'une des injonctions du European Research Council (ERC), qui encourage très largement les porteurs de projets à rendre totalement accessibles les publications de leurs équipes scientifiques, sous peine de sanction et d'évaluation négative. Si les intentions des financeurs publics européens et nationaux sont louables et qu'elles participent de l'utopie d'une démocratisation de l'accès aux connaissances et aux savoirs, elles soulèvent néanmoins des débats contradictoires au sein du champ académique et dans le milieu des revues associatives. Car, non seulement la survie des revues continue à dépendre des abonnements et de la vente au numéro, mais l'*Open Access* ne résout pas non plus le problème de la précarisation des salariés et des contractuels de l'édition scientifique, ni celui de la raréfaction des aides publiques aux revues SHS : « *La promotion de la science ouverte et de l'édition scientifique open source constitue un enjeu fondamental dans lequel se sont engagées les presses universitaires qui proposent déjà des modes de publication diversifiés. Encore faut-il ne pas s'imaginer que la science ouverte puisse exister, elle aussi, sans financements pérennes et sans personnel qualifié qui puisse s'engager au-delà d'un contrat de chantier. Il importe tout autant que la valorisation de la science ouverte ne se fasse pas au*

14. Voir l'analyse critique des effets pervers de la recherche sur projets : HUBERT, Matthieu ; LOUVEL, Séverine, "Le financement sur projet : quelles conséquences sur le travail des chercheurs ?", *Mouvements*, vol. 71, n° 3, 2012, pp. 13-24.

15. PETIT, Antoine ; RETAILLEAU, Sylvie ; VILLANI, Cédric, *Financement de la recherche*, Rapport final GT1, 23 septembre 2019, 76 p. (voir p. 1).

détriment des stratégies d'acquisition des bibliothèques universitaires, ni dans le déni des logiques de publications scientifiquement et collégialement validées »¹⁶. Enfin, il conviendrait d'ajouter que l'Open Access est parfois instrumentalisé par les sites commerciaux comme « produits d'appel »¹⁷ pour asseoir leur hégémonie et conforter ainsi leur conception managériale de la gestion des revues savantes.

Sur toutes ces questions, l'expérience originale des revues savantes sur le champ migratoire est riche d'enseignements, soulignant la complexité du problème qui ne résume pas seulement à un affrontement entre public et privé ou entre logiques désintéressées de diffusion du savoir et logiques commerciales. Qu'elles relèvent d'un statut associatif (*Migrations société*¹⁸, *Migrance*¹⁹ et *Écarts d'identité*²⁰), du champ universitaire (*Revue européenne des migrations internationales*²¹) ou encore d'un organisme public (*Hommes & migrations*²²), toutes ces revues sont directement confrontées à des problématiques communes qui font écho au débat actuel sur l'avenir des publications en SHS²³. À certains égards, l'on serait tenté d'affirmer que la situation des revues francophones spécialisées sur le champ migratoire est emblématique des forces et des faiblesses des revues SHS qui restent encore « artisanales » et échappent très largement au schéma compétitif et commercial des grandes revues scientifiques internationales. Pour cette raison, les revues du champ migratoire constituent un lieu d'observation privilégié des enjeux et des dangers qui pointent sur l'indépendance intellectuelle et financière des publications.

En premier lieu, ce sont des revues qui sont nées et se sont développées grâce aux relations étroites avec les acteurs associatifs, le milieu universitaire et les pouvoirs publics, consacrant un mode de fonctionnement original fondé sur l'ancrage dans la société civile et leur volonté d'être en phase avec les questions sociales. On citera ici l'exemple de la *Revue européenne des migrations internationales* (REMI), qui d'un statut associatif est passé à un statut universitaire, devenant l'une des publications de référence à l'échelle internationale sur les questions migratoires :

16. DE BLIC, Damien ; SORIN, Cécile, "LPPR – Derrière les injonctions à publier, une mise en danger de l'édition scientifique", art. cité.

17. La gratuité d'une minorité d'articles en ligne permet de mieux vendre les autres à des prix élevés et de fidéliser les lecteurs.

18. Revue éditée par le CIEMI, association loi 1901.

19. Revue éditée par l'association Génériques, qui a fermé ses portes au début de l'année 2018.

20. Revue éditée depuis 1992 par l'association grenobloise ADATE.

21. Revue publiée par l'Université de Poitiers avec le concours de l'INSHS du CNRS.

22. Anciennement revue associative, *Hommes & migrations* est aujourd'hui éditée par le Musée national de l'histoire de l'immigration.

23. GEISSER, Vincent, "Produire, diffuser et valoriser les connaissances et les savoirs sur les migrations. Réflexions croisées de responsables associatifs et d'animateurs de revues savantes sur leurs pratiques militantes et professionnelles", *Migrations société*, vol. 29, n° 170, octobre-décembre 2017, pp. 39-76.

« Au départ, la REMI était gérée par une association loi 1901 dans le cadre de Migrinter. Mais lorsque Migrinter a intégré la Maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers, en 1995-1996, nous avons dû renoncer à ce statut associatif pour devenir une revue gérée exclusivement par l'université. Nous avons entièrement basculé à l'Université de Poitiers qui est devenue l'éditeur de la revue sur le plan juridique »²⁴. Suivant un itinéraire légèrement différent, la revue *Hommes & migrations* a évolué d'un statut associatif à un statut de « publication institutionnelle » mais conservant, malgré tout, des relations très étroites avec le monde associatif issu des migrations : « Nous n'avons pas de partenariat [officiel] avec les associations. Mais on essaye de construire nos numéros thématiques sur le réseau associatif qui couvre cette thématique. Nous développons des échanges avec les associations en termes de visibilité des numéros, de préachats, de mise en place de conférences thématiques... Dans tous les cas, notre latitude pour lancer des partenariats avec les associations est limitée car nous dépendons directement du Conseil d'orientation du Palais de la Porte Dorée, qui est lui-même un établissement public. Nous sommes dans le service des ressources, qui comprend l'édition, la médiathèque et la pédagogie (formation des enseignants, accueil des scolaires, etc.). Nous faisons partie du département édition »²⁵. De son côté, la revue *Migrations société* qui, depuis sa création n'a jamais cessé d'être une publication associative (éditée par le CIEMI), compte parmi les membres de son conseil scientifique une forte majorité d'universitaires et de chercheurs provenant du CNRS et de l'IRD, qui siègent aux côtés de militants et de responsables associatifs. Le directeur de publication de la revue est lui-même chercheur au CNRS et enseignant à Sciences Po Aix. La relecture des articles est réalisée par des enseignants-chercheurs, sur leur temps libre. On peut donc parler d'une forme de *bénévolat professionnel*, même si la formule semble a priori antinomique. Pas de doute que l'hégémonie d'une conception managériale de l'édition scientifique viendrait progressivement remettre en cause ce mode relationnel original entre le monde associatif et le milieu académique et, à terme, menacer l'indépendance intellectuelle et financière des revues soumises désormais aux règles du marché et à la compétition sauvage.

Ensuite, ces revues du champ migratoire constituent des lieux d'expression privilégiés des doctorants et des jeunes chercheurs : c'est généralement au sein de ces publications que les chercheurs précaires font leur premier galop d'essai sur le plan rédactionnel, alors que les autres revues auraient plutôt tendance à les refuser. Et le bilan serait plutôt encourageant, au regard des nombreux enseignants-chercheurs aujourd'hui connus et reconnus dans le champ académique qui ont fait

24. Entretien réalisé avec Marie-Antoinette Hily, ancienne rédactrice en chef de la *Revue européenne des migrations internationales*, le 24 novembre 2017.

25. Entretien réalisé avec Marie Poinsot, rédactrice en chef de la revue *Hommes & migrations*, le 8 novembre 2017.

leurs premières armes rédactionnelles dans des revues comme *Migrations société*, *Hommes & migrations*, *Écart d'identité* ou la *REMI* : « Oui, il nous arrive souvent de publier des travaux de jeunes chercheurs, des mémoires de maîtrise, des recherches doctorales. Notre revue permet aux jeunes chercheurs de faire leurs premiers pas en matière de publication »²⁶. À ce propos, il convient de préciser que ces revues, par les thématiques abordées et leur ancrage dans la « société réelle », sont aussi davantage ouvertes aux jeunes chercheurs français et européens héritiers des migrations maghrébines, africaines et asiatiques, qui sont souvent invisibilisés dans les autres publications francophones, comme en témoigne Marie-Antoinette Hily, ancienne rédactrice en chef de la *REMI* : « Oui, bien sûr, les descendants de l'immigration sont de plus en plus visibles parmi les auteurs de la *REMI*. Cela correspond aussi à l'entrée des enfants de l'immigration dans le système universitaire, en particulier dans les sciences sociales. Certains ont atteint le niveau du master et du doctorat et ont constitué un potentiel qui a travaillé sur la question migratoire. Et logiquement, la *REMI* les a publiés au fur et à mesure que ces descendants de l'immigration s'approprièrent ces sujets relatifs aux migrations. Mais c'est surtout une entrée des enfants de l'immigration en tant qu'auteurs et correspondants de la *REMI*, mais pas vraiment dans le comité de rédaction, où ils sont encore peu nombreux »²⁷. Qu'advierait-il de la place des jeunes chercheurs précaires, et en particulier ceux issus des migrations, dans un système éditorial compétitif et fondamentalement inégalitaire dans lequel les hommes blancs de plus de 50 ans sont largement majoritaires dans les comités de rédaction et les instances décisionnelles ?

Enfin, il convient de rappeler que ces revues spécialisées sur le champ migratoire, parce qu'elles traitent des sujets considérés parfois comme mineurs dans le champ des sciences sociales (les migrations, les minorités culturelles, le racisme, les questions liés aux quartiers populaires, etc.), seront encore plus vulnérables que les autres revues savantes aux logiques managériales, à moins de céder aux injonctions des pouvoirs publics à publier sur des sujets « utiles » à la décision politique. Selon ce dernier scénario, la survie économique de ces revues passerait alors par une reconversion des problématiques migratoires appréhendées principalement à travers un prisme sécuritaire, perdant ainsi toute liberté sur le plan académique et toute indépendance sur le plan rédactionnel. C'est un mouvement déjà largement engagé, puisque de nombreuses revues sur les migrations ont vu ces dernières années leurs subventions publiques diminuer de manière drastique, parce qu'elles refusaient de s'aligner sur la commande publique de plus en plus dominée par le paradigme sécuritaire

26. Entretien réalisé avec Abdellatif Chaouite, rédacteur en chef de la revue *Écart d'identité*, le 27 octobre 2017.

27. Entretien réalisé avec Marie-Antoinette Hily, ancienne rédactrice en chef de la *Revue européenne des migrations internationales*, le 24 novembre 2017.

de la gestion migratoire, sans être pour autant en mesure de compenser cette perte par un mécénat privé qui reste très frileux sur les questions de société « brûlantes » : « *Nous avons longtemps été soutenus par le FAS/FASILD [Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations] et l'ACSE [Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances] qui a été notre principale source de subventions publiques. Ceci a fonctionné jusqu'en 2005. Aujourd'hui, nous avons perdu ce type de financements, ce qui nous a mis en très grande difficulté. Nous n'avons perdu l'essentiel des financements publics depuis la disparition de l'ACSE. Nous avons dû nous adapter* »²⁸.

À travers l'analyse de la trajectoire des revues spécialisées sur le champ migratoire, l'on saisit mieux les questions de survie matérielle et d'indépendance intellectuelle des publications savantes, tout particulièrement en sciences humaines et sociales. Cette lutte existentielle ne dépend pas uniquement de leur capacité de résistance aux injonctions des tutelles et des décideurs des politiques publiques. Elle passe aussi par *un effort d'introspection critique*, en assumant une part de responsabilité collective dans la crise actuelle. Car les valeurs élitistes valorisant la compétition et la sélection sont déjà largement présentes dans le champ des sciences sociales, les instances d'évaluation et même dans certains comités de rédaction, où l'excellence individuelle, le mérite personnel et le prestige professionnel des auteurs priment le dialogue scientifique, l'audace intellectuelle et le caractère iconoclaste des publications. Comme l'affirme Robert Boure, ancien rédacteur en chef de la revue *Mondes sociaux* : « *À côté de ces paroles disciplinaires et/ou disciplinées, la revue est aussi le lieu par excellence où s'expriment des discours désintéressés, iconoclastes, provocateurs ou novateurs. La revue est donc le reflet plus ou moins déformé du fonctionnement général des sciences, de leurs institutions, de leurs chercheurs mais aussi du rapport que chaque discipline entretient avec elle-même, les autres disciplines et la société. Elle est un élément constitutif de la production et de la reproduction du savoir* »²⁹.

Sur ce plan, il est clair qu'un doctorant inscrit dans une université de province ou dans une faculté de la banlieue parisienne, de surcroît descendant de l'immigration maghrébine ou d'Afrique de l'Ouest, travaillant avec un professeur d'université peu connu, éprouvera davantage de difficultés à publier son premier article dans une revue SHS à comité de

28. Entretien réalisé avec Abdellatif Chaouite, rédacteur en chef de la revue *Écarts d'identité*, le 27 octobre 2017.

29. BOURE, Robert, "Sociologie des revues de sciences sociales et humaines", *Réseaux*, vol. 58, n° 2, 1993, pp. 91-105 (voir p. 99).

lecture qu'un diplômé issu de l'École normale supérieure ou de Sciences Po, encadré par un universitaire de renom. En effet, ce serait faire preuve de naïveté ou de mauvaise foi que de réduire le problème de la survie des revues savantes au combat contre les réformes néolibérales du gouvernement actuel et aux lois iniques du marché, faisant fi de notre rôle dans la reproduction des modes de fonctionnement inégalitaires historiquement et solidement ancrés dans le champ académique français et qui sont très largement relayés par les acteurs du « monde des revues », y compris par ceux qui luttent aujourd'hui pour leur survie.

Marseille, le 20 février 2020